

FICHE ACTION N°10 CONTRAT LOCAL DE SANTE DU BASSIN D'AURILLAC :

Intégrer la thématique Santé Environnement dans les projets et pratiques des acteurs du territoire

<p>DISPOSITIFS DE REFERENCE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Schéma régional de santé 2018-2023 ▪ Plan régional Santé environnement n°3 2018-2022 ▪ Arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français ▪ NOTE D'INFORMATION N° DGS/EA2/2017/80 du 10 mars 2017 relative à la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public ▪ Décret n° 2017-645 du 26 avril 2017 relatif à la lutte contre l'ambroisie à feuilles d'armoise, l'ambroisie trifide et l'ambroisie à épis lisses ▪ Arrêté du 26 avril 2017 relatif à la lutte contre les espèces végétales nuisibles à la santé ▪ INSTRUCTION INTERMINISTÉRIELLE N°DGS/EA1/DGCL/DGALN/DGITM/DGAL/2018/201 du 20 août 2018 relative à l'élaboration d'un plan d'actions local de prévention et de lutte contre l'ambroisie à feuille d'armoise, l'ambroisie trifide, et l'ambroisie à épis lisses, pris par l'arrêté préfectoral prévu à l'article R. 1338-4 du code de santé publique. ▪ Vade-mecum d'aide à l'élaboration d'un plan local d'action contre l'ambroisie à feuilles d'armoise
<p>ORIENTATION STRATEGIQUE</p>	<p>Orientation stratégique n°4 : Promouvoir un environnement favorable à la santé</p>
<p>PILOTES DE L'ACTION</p>	<p>Coordinatrice CLS Référents santé environnement ARS Référent/service environnement des communautés de communes</p>
<p>OBJECTIFS DE L'ACTION</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Environnement intérieur :</u> Accompagner les structures accueillant des enfants de 0 à 6 ans dans leur démarche d'autodiagnostic de la qualité de l'air intérieur. - Recenser les actions et structures déjà sensibilisés à cette thématique - Informer et sensibiliser les structures à la nouvelle législation - Orienter les structures volontaires vers un accompagnement méthodologique

	<p>Informers les responsables des structures accueillant des enfants de la réglementation RADON.</p> <p>Informers les professionnels de santé des possibilités sollicitation du Conseiller Médical en Environnement Intérieur.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Environnement extérieur :</u> <p>Sensibiliser les collectivités locales (équipes salariées) à l'impact de certains facteurs environnementaux sur la santé et la qualité de vie des habitants du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Interdiction du brûlage des déchets - Destruction de l'ambrosie - Prise en compte de cette thématique dans les projets d'urbanisme - Sensibilisation à la prévention des piqûres de Tiques, au développement des chenilles processionnaires... <p>Former les élus locaux à la thématique santé environnement et notamment l'importance de la préservation de la qualité de l'air extérieur</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Transversaux :</u> <p>Recenser les acteurs et les actions menées sur le territoire</p> <p>Informers les élus des enjeux de la santé environnementale</p>
PUBLIC CIBLE	<p>Habitants du territoire</p> <p>Services techniques des collectivités locales</p> <p>Professionnels de santé</p> <p>Elus locaux</p> <p>Structures du territoire accueillant des enfants de 0 à 6 ans</p>
PARTENAIRES DE L'ACTION	<p>Collectivités territoriales :</p> <ul style="list-style-type: none"> C.A.B.A Cère et Goul en Carladès Chataigneraie Cantalienne <p>Institutions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ARS, DREAL, DDT, Conseil Départemental... <p>Opérateurs départementaux et acteurs du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mutualité Française Auvergne, CPIE, professionnels de santé du territoire,

	FREDON, responsables de structures accueillant du public 0-6ans...
MOYENS PREVUS POUR L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Animation territoriale : mobilisation et mise en réseau des acteurs ▪ Accompagnement méthodologique et recherche de financement
CALENDRIER	<p>Durée du CLS</p> <p>Construction du calendrier avec les acteurs du territoire et réévaluation régulièrement en fonction de l'avancée des projets.</p>
INDICATEURS D'EVALUATION DE L'ACTION	<p style="text-align: center;">Indicateurs de processus</p> <p>Environnement intérieur :</p> <p>Cartographie des structures accompagnées et sensibilisées ou autres partenaires</p> <p>Nombre et type de personnes sensibilisées</p> <p>Environnement extérieur</p> <p>Cartographie des structures sensibilisés thématiques environnement extérieur (brûlage des déchets, ambroisie, radon...)</p> <p>Nombre et type de personnes sensibilisées</p> <p>Mise en réseau :</p> <p>Nombre de groupes de travail partenaires</p> <p>Typologie des partenaires</p> <p>Nombre et description des projets mis en œuvre intégrant un volet santé environnement</p>